



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 août 2015

Hausse du coût de la rentrée scolaire 2015 de 0.70%

Le **coût de la rentrée scolaire** pour un élève entrant en 6^{ème} en 2015 s'élève à **190.42 euros**, soit **+0.70%** par rapport à la rentrée 2014, qui se répartit comme suit :

- 46.66 € en papeterie
- 100.82 € en fournitures non papetières
- 42.94 € en vêtements de sport

Cette augmentation du coût de la rentrée scolaire se traduit concrètement par une **forte augmentation des fournitures non papetières (+3.7%) et des fournitures papetières (+2.46%)**. C'est le poste des vêtements (qui comprend un jogging, des chaussettes et une paire de baskets) qui est le **seul à bénéficier d'une baisse**, à hauteur de 7.32%.

Selon le type de magasins, **ce coût moyen de 190.42 euros est différent** :

- **206.33 € en magasins spécialisés**, soit un coût stable par rapport à 2014 (où il était de 206,34€)
- **176.09 € en hypermarchés**, coût qui a subi une augmentation de 0.74% par rapport à 2014
- **202.07 € en supermarchés**, soit une augmentation de 1.25% par rapport à 2014

En ce qui concerne **les tendances de cette rentrée**, les fabricants sont toujours à la recherche d'innovations et de nouveautés pour s'adapter au mieux aux besoins de leurs clients.

Ainsi, pour ce qui est des **fournitures non papetières**, ils ont conçu plus de fournitures distinctes pour gauchers et droitiers.

Quant aux **fournitures destinées à l'écriture**, les fabricants ont cherché, cette année à permettre aux élèves d'utiliser leurs stylos tant pour écrire que pour manier leur tablette tactile ; à lutter contre le dessèchement des feutres en tout genre ou encore à élargir la gamme des « effaçables ».

En ce qui concerne les **sacs à dos scolaires**, l'objectif a été l'allègement des matières et accessoires et une meilleure ergonomie. Les **trolleys** aussi ont fait l'objet d'innovations pour cette rentrée : des roues XXL « tout terrain » pour faire face convenablement aux escaliers, trottoirs et chemins ou encore une canne télescopique de même qualité que pour les bagages de voyage.

L'Allocation de rentrée scolaire n'a pas été revalorisée cette année. Elle est de 362,63 € pour les jeunes entre 6 et 10 ans, 382,64 € pour la tranche d'âge de 11 à 14 ans et 395,90 € pour celle de 15 à 18 ans ce qui est tout à fait insuffisant notamment pour les lycées professionnels.

Familles de France réitère sa demande de moduler significativement cette allocation en fonction des niveaux et propose 165 € pour les primaires, 285 € pour les jeunes en collège et 400 € pour les Lycéens.

Toutefois, **Familles de France se réjouit** que les enfants en situation de handicap puissent désormais bénéficier de l'ARS à partir de 6 ans.

Contact Presse : Thierry VIDOR 06.64.31.98.68